



**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
CANTON DE COMBOURG  
COMMUNE DE LONGAULNAY**

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023 à 20 H 00**

---

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

**Présents :** M. BUISSET David, M DEFFAINS Mickaël, Mme GROSSET Christèle, M ROZET Claude, M ROUAULT Dominique, M. BOUGARD Frédéric, M ROUILLE David, Mme DELAHAYES Oksana, Mme DUFOUIL Christiane, Mireille PEUVREL, M. Alain RENAULT, M FOUERE Jean-Claude.

**Absents excusés :** Mme LETEURTOIS Delphine, Mme VAUQUENU Mélanie, M MAHE Olivier.

---

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. Alain RENAULT, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023 à l'unanimité.

### Délibération n°52/2023

#### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 PORTANT SUR LES ARTICLES COMPTABLE LIES A L'EMPRUNT.**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les articles comptable (66111 et 1641) liés à l'emprunt présentent un déficit.

Monsieur le Maire propose de créditer l'opération comme suit :

#### Fonctionnement

66111 « intérêt des emprunts »	+ 200 €
739211 « attribution compensation »	- 200 €

#### Investissement

1641 « capital des emprunts »	+ 400 €
2051-127 « site internet »	- 400 €

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTENT la décision modificative présentée ci-dessus.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### Délibération n°53/2023

#### **OBJET : AVENANT AU LOT 2 DU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ATELIER TECHNIQUE.**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du conseil municipal d'un avenant concernant le lot gros œuvre – ravalement – voirie et réseaux divers qui fait suite aux réunions de chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de valider l'avenant, de l'entreprise Durand, pour un montant de 2 506.40 € H.T.
- DONNE pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

### Délibération n°54/2023

#### **OBJET : AVENANT AU LOT N°5 DU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ATELIER TECHNIQUE.**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du conseil municipal d'un avenant concernant le lot peinture-carrelage qui fait suite aux réunions de chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de valider l'avenant, de l'entreprise Cadec, pour un montant de – 1 549.20 € H.T.
- DONNE pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

## Délibération n°55/2023

### OBJET : MARCHÉ DE LA SALLE ASSOCIATIVE. AVEANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du conseil municipal d'un avenant concernant le marché de la salle associative dont le projet a été modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de valider l'avenant, de l'architecte Ludivine Loison, titulaire du marché public pour un montant de 23 081.06 € H.T.
- DONNE pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

## Délibération n°56/2023

### OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE L'ATELIER TECHNIQUE.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du conseil municipal qu'il reste 38 077.95 € à solliciter à la Communauté de Communes Bretagne Romantique dans le cadre des fonds de concours – aide allouée aux petites communes.

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'enveloppe initiale de 102 416 €.

Monsieur le Maire propose de récupérer le restant dû en impliquant les dépenses liées à l'atelier présentées ci-dessous.

<u>Mandat</u>	<u>Bordereau</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Travaux</u>	<u>Montant H.T.</u>	<u>Montant T.T.C.</u>
2023 115	24	IPH Ingenierie	Maîtrise d'oeuvre	894.46 €	1 073.35 €
147	33	IPH Ingenierie	Maîtrise d'oeuvre	1 248.28 €	1 497.94 €
149	33	Aralia	Lot 01 - Désamiantage	5 860.00 €	7 095.29 €
150	33	Durand Bâtiment	Lot 02 - Gros Oeuvre	10 001.24 €	7 764.50 €
270	61	JGTP – sous traitant	Lot 02 - Gros Oeuvre		4 321.00 €
202	45	SBK Bâtiment	Lot 03 - Couverture	8 918.26 €	10 744.72 €
204	45	IPH Ingenierie	Maîtrise d'oeuvre	2 122.88 €	2 547.46 €
248	56	Durand Bâtiment	Lot 02 - Gros Oeuvre	19 395.58 €	23 763.47 €
249	57	IPH Ingenierie	Maîtrise d'oeuvre	1 415.26 €	1 698.31 €
306	66	IPH Ingénierie	Maîtrise d'oeuvre	353.81 €	424.57 €
308	66	Durand Bâtiment	Lot 02-Gros Œuvre	10 697.85 €	12 816.25 €
309	66	Durand Bâtiment	Lot 02-Gros Œuvre	16 648.79 €	19 944.31 €
362	76	Socotec	Mission contrôle technique	1 005.00 €	1 206.00 €
365	76	IPH Ingénierie	Maîtrise d'oeuvre	353.82 €	424.58 €
366	76	SBK Bâtiment	Lot 03 – Couverture	4 383.21 €	5 259.85 €
391	83	Socotec	Mission contrôle technique	675.00 €	810.00 €
392	84	Koehl sas	Lot 04 – Menuiseries/Doublage/Plafonds	10 957.91 €	13 149.35 €
394	84	IPH Ingénierie	Maîtrise d'oeuvre	707.64 €	849.17 €
395	84	Socotec	Mission contrôle technique	120.00 €	144.00 €
446	96	Socotec	Mission contrôle technique	182.00 €	218.40 €
450	97	SBK Bâtiment	Lot 03 – Couverture	11 195.88 €	13 435.05 €
474	102	Durand Bâtiment	Lot 02-Gros Œuvre	3 345.28 €	4 014.33 €
475	102	Koehl sas	Lot 04 –	10 263.93 €	12 316.72 €

			Menuiseries/Doublage/Plafonds		
477	102	Loison	Architecte	214.05 €	256.86 €
478	102	Koehl sas	Lot 04 – Menuiseries/Doublage/Plafonds	2 998.98 €	3 598.77 €
479	102	Koehl sas	Lot 04 – Menuiseries/Doublage/Plafonds	20 691.46 €	24 829.75 €
<b>Total des travaux et maîtrise d'œuvre du marché arrêté au 8 décembre 2023.</b>				<b>144 647.57 €</b>	<b>174 204.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de faire une demande de 38 077.95 € à la Communauté de Communes Bretagne Romantique concernant les travaux de l'atelier technique ;
- DIT que les subventions pour ce marché ne dépassent pas 80 % du total H.T. du marché de travaux de l'atelier technique ;
- DONNE pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

La séance est levée à 21 h 55.

D. BUISSET	D. ROUAULT	C. ROZET	O. MAHE
J.C. FOUERE	M. DEFFAINS	C. GROSSET	O. DELAHAYES
A. RENAULT	C. DUFOUIL	M. PEUVREL	D. ROUILLE

Date d'affichage : 22 décembre 2023

Le Maire,  
David BUISSET